



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES - DU - RHÔNE

DIRECTION
DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

~
BUREAU DE L'URBANISME
~

Marseille, le 23 AOUT 2007

Le Préfet de la Région
Provence, Alpes, Côte d'Azur,
Préfet du Département des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
(liste de diffusion jointe en annexe)

Objet : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses.

Le département des Bouches-du-Rhône est particulièrement concerné par les canalisations de transport de matières dangereuses. En effet, une soixantaine de communes, dont la vôtre, sont traversées par les trois types de canalisations, représentant un total d'environ 4300 kms (dont 1600 kms de canalisations pour le gaz, 1300 kms pour les hydrocarbures liquides ou liquéfiés, 1400 kms pour les produits chimiques).

Les canalisations constituent le moyen le plus sûr pour transporter de grandes quantités de ces produits. Cependant, des accidents peuvent survenir, dont les principales causes sont externes (impact de travaux en surface indépendants de la canalisation, état des canalisations, agressions naturelles).

Les canalisations qui bénéficient déjà, dans la majorité des cas, de servitudes (d'utilité publique ou de droit privé) qui visent à garantir l'intégrité de l'ouvrage, sont soumises à des règlements techniques de sécurité.

A l'image de la démarche de prévention des risques liés aux installations SEVESO, l'analyse des effets thermiques et de surpression en cas de rupture de la canalisation va permettre de définir des zones d'effets proportionnées aux trois niveaux de dangers (très graves, graves et significatifs). Trois zones de maîtrise de l'urbanisation de part et d'autre de la canalisation seront ainsi délimitées, sur lesquelles existeront des prescriptions d'utilisation du sol.

.../...

Afin d'affiner la connaissance sur les canalisations et les niveaux de dangers associés, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (D.R.I.R.E) procède à un recensement exhaustif des canalisations de transport sur l'ensemble du département. Les exploitants, quant à eux, réalisent ou réactualisent les études de sécurité nécessaires à la définition de ces zones de maîtrise de l'urbanisation. Ces études devront être achevées au plus tard fin 2009.

Les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement devront donc intégrer ces réflexions.

Dans l'attente de cette intégration, il convient de faire preuve de vigilance à proximité des canalisations. Il doit ainsi être fait usage, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme pour interdire certains établissements recevant du public à proximité de la canalisation.

Je vous demande donc, à ce titre, de consulter la D.R.I.R.E. lors de l'instruction d'une demande de permis de construire pour les projets de construction ou d'extension d'IGH ou d'ERP d'une capacité de plus de 100 personnes.

Pour les projets d'aménagement (zone d'aménagement concerté, lotissement, opération groupée) localisés dans le périmètre des plans de surveillance et d'intervention (PSI), je vous invite à en informer les services de la D.R.I.R.E. le plus en amont possible, et à prendre l'attache de l'exploitant afin qu'il vous transmette les éléments pertinents concernant les zones d'effets citées ci-dessus et que vous puissiez ensemble rechercher la solution la mieux adaptée dans les zones impactées par le risque.

A cet égard, tant que les études de sécurité ne seront pas disponibles, les distances d'effets qui figurent dans les plans de surveillance et d'intervention (PSI) peuvent être utilisées par vos services.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Didier MARTIN

Liste de diffusion :

Monsieur le Maire de la commune d'Allauch
Monsieur le Maire de la commune de Carry-le-Rouet
Monsieur le Maire de la commune de Cassis
Monsieur le Maire de la commune de Ceyreste
Monsieur le Maire de la commune d'Ensuès-la-Redonne
Monsieur le Maire de la commune de Gémenos
Monsieur le Maire de la commune de Gignac-la-Nerthe
Monsieur le Maire de la commune de Marseille
Monsieur le Maire de la commune de Roquefort-la-Bédoule
Monsieur le Maire de la commune du Rove
Monsieur le Maire de la commune de Sausset-les-Pins
Monsieur le Maire de la commune de Septèmes-les-Vallons
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Victoret
Monsieur le Maire de la commune de Carnoux-en-Provence
Monsieur le Maire de la commune de La Ciotat
Monsieur le Maire de la commune de Châteauneuf-les-Martigues
Monsieur le Maire de la commune de Marignane
Monsieur le Maire de la commune de Plan-de-Cuques
Monsieur le Maire de la commune de Cornillon-Confoux
Monsieur le Maire de la commune de Fos-sur-Mer
Monsieur le Maire de la commune de Grans
Monsieur le Maire de la commune d'Istres
Monsieur le Maire de la commune de Miramas
Monsieur le Maire de la commune de Port-Saint-Louis du-Rhône
Madame le Maire de la commune d'Aix-en-Provence
Monsieur le Maire de la commune de Bouc-Bel-Air
Monsieur le Maire de la commune de Cabriès
Monsieur le Maire de la commune de Châteauneuf-le-Rouge
Monsieur le Maire de la commune d'Eguilles
Monsieur le Maire de la commune de Jouques
Monsieur le Maire de la commune de Meyrargues
Monsieur le Maire de la commune de Meyreuil
Madame le Maire de la commune de Peyrolles-en-Provence
Monsieur le Maire de la commune des Pennes-Mirabeau
Monsieur le Maire de la commune du Puy-Sainte-Réparate
Monsieur le Maire de la commune de Rognes
Monsieur le Maire de la commune de Rousset
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cannat
Monsieur le Maire de la commune de Venelles
Monsieur le Maire de la commune de Ventabren
Monsieur le Maire de la commune de Vitrolles
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance
Monsieur le Maire de la commune de Coudoux
Madame le Maire de la commune de Simiane-Collongue
Monsieur le Maire de la commune de Trets
Monsieur le Maire de la commune d'Aubagne
Monsieur le Maire de la commune d'Arles
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Crau
Monsieur le Maire de la commune de Tarascon

.../...

Monsieur le Maire de la commune d'Aureille
Monsieur le Maire de la commune d'Eygalières
Monsieur le Maire de la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles
Monsieur le Maire de la commune de Maussane-les-Alpilles
Monsieur le Maire de la commune de Fontvieille
Monsieur le Maire de la commune de Mouriès
Monsieur le Maire de la commune de Paradou
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Etienne-du-Grès
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Rémy-de-Provence
Monsieur le Maire de la commune de Barbentane
Monsieur le Maire de la commune de Cabannes
Monsieur le Maire de la commune de Châteaurenard
Monsieur le Maire de la commune d'Eyragues
Monsieur le Maire de la commune de Graveson
Monsieur le Maire de la commune de Maillane
Monsieur le Maire de la commune de Noves
Monsieur le Maire de la commune de Rognonas
Monsieur le Maire de la commune de Berre l'Étang
Monsieur le Maire de la commune de La Fare-les-Oliviers
Monsieur le Maire de la commune de Lançon-de-Provence
Monsieur le Maire de la commune de Rognac
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Chamas
Monsieur le Maire de la commune de Salon-de-Provence
Monsieur le Maire de la commune de Velaux
Monsieur le Maire de la commune de Port-de-Bouc
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts
Monsieur le Maire de la commune de Martigues
Monsieur le Maire de la commune de Gardanne
Monsieur le Maire de la commune d'Orgon